

CCAS de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEL .13/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

Le 06 septembre 2024

DATE DE PUBLICATION :

Le 1^{er} octobre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 18h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 16

Membres présents : 13

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

Mme BIGEL Anne-Marie, Mme BOUCHER Julie, M. BRUN Fernand, Mme DELOR Isabelle, Mme DUPONT Karine, Mme DURANDO Danielle, Mme GACNIK Marie-France, M. GAUTIER Franck, Mme THIERRY, M. RABILLER Noël, M. ROSSI Patrick, Mme SCOTTO Fabienne, Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. BRUN Fernand.
Mme VEZZOSO Andrée donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie*

Etaient absents :

Mme DOLE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme GACNIK Marie-France ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONTANT DE LA PARTICIPATION FORFAITAIRE DE LA SORTIE DU 6 OCTOBRE 2024

Monsieur le Président expose qu'une sortie sera proposée aux seniors de la commune, le 6 octobre 2024 au domaine Le Billardier situé à Tourves.

Deux autocars seront réservés pour une capacité de 110 participants et 8 accompagnateurs.

L'accueil aura lieu à 10h00 et le départ vers le domaine aura lieu depuis l'arrêt de bus « Saint Esprit ».

La journée au domaine débutera à 11h30 par un apéritif suivi d'un repas spectacle cabaret en salle suivi d'un après-midi dansant qui se terminera à 17h00.

Une participation d'un montant de 25.00 € par personne sera demandée.

Il est proposé de se prononcer sur l'organisation de cette journée ainsi que sur le montant de la participation forfaitaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

ET APRES en avoir constaté,

DECIDE

Article 1 :

DE VALIDER la sortie seniors organisée par le CCAS de la commune de Pignans au sein du domaine Le Billardier situé à Tourves en date du 6 octobre 2024.

Article 2 :

DE FIXER la participation forfaitaire à 25.00 € par personne.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 15 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Marie-France GACNIK

Secrétaire de Séance

Monsieur Fernand BRUN

Président du CCAS

